



DEMANDE DE PRIME A L'ENCOURAGEMENT DE LA PROTECTION DES HABITATIONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne www.chèquescommerces1082.be.

Date de la demande : / /2020

Le/La soussigné(e) (nom et prénom) :

-
- Propriétaire-habitant
 - Propriétaire-loueur
 - Locataire

Demande une prime à l'encouragement de la protection des habitations contre les cambriolages pour le bien situé à **Berchem-Sainte-Agathe** à l'adresse suivante :

.....
Coordonnées :

Tél :

Email :@.....

Travaux de sécurisation réalisés :

.....
pour un montant total de : €.....

Antécédents :

Avez-vous été victime d'un cambriolage : oui /non

Dans l'affirmative, quel mode opératoire ont suivi les cambrioleurs ? :.....

.....
A quelle période de l'année et à quel moment de la journée les faits se sont-ils déroulés ?

.....
Avez-vous porté plainte à la police ? oui /non

Quelles mesures préventives avez-vous prises suite au cambriolage ?

.....
Signature du demandeur :

A remplir par la Conseillère en prévention-vol :

Date de la visite :

Montant du remboursement de la prime en chèques commerces : €.....

Article budgétaire :

N° de dossier :

Signature de la Conseillère en prévention-vol, Mme Bastiaens :